



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 08/01/2024

#### GESTION DES PÉRIODES DE FROID

Personnes en situation de précarité

Face à l'épisode de froid persistant, le préfet du Morbihan a décidé de **renforcer, à compter du dimanche 7 janvier 2024, le dispositif de veille sociale et d'hébergement** sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce renforcement se traduit par une **intensification des maraudes** assurées par les opérateurs sociaux en lien avec le 115 SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation), des **prises en charges supplémentaires en structures d'hébergement d'urgence et à l'hôtel** pour les personnes en situation de vulnérabilité sollicitant le 115 et des **amplitudes horaires élargies des accueils de jours et autres dispositifs de veille sociale**.

**Une solution peut être apportée à chaque personne sans-abri.**

Ainsi, le préfet rappelle combien il est important que toute personne en situation de détresse dans l'espace public soit signalée au **115, service d'appel d'urgence gratuit**.

#### **Plan Hiver**

*Pour rappel, 427 places sont ouvertes toute l'année dans le cadre du **dispositif départemental d'hébergement d'urgence** garantissant ainsi un **accueil de qualité tout au long de l'année**. Ces places d'hébergement d'urgence sont complétées par près de **750 places d'insertion et de logement temporaire**.*

*Pour autant, la gestion de la période hivernale nécessite **une vigilance accrue**. Certaines populations sont plus vulnérables vis-à-vis du froid, notamment les populations précaires, à la rue, vivant en squats, ou campements. Aussi, l'Etat et les différents acteurs concernés (collectivités locales, associations...), mettent en œuvre des actions locales afin de détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver, en portant une attention particulière aux populations vulnérables et aux familles.*

*Le dispositif de prévention et de gestion des impacts des vagues de froid s'articule en deux axes :*

- **Une veille saisonnière** de vigilance couvrant la période du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024.
- **Un mécanisme d'activation opérationnelle en cas de vague de froid** s'appuyant sur la vigilance météorologique et **adapté à l'intensité de la vague de froid** (pic de froid de courte durée, épisode persistant de froid, grand froid ou froid extrême). C'est dans ce cadre que des **mesures de renforcement** sont prises au regard de l'intensité de la période de froid :

#### **Service de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

- Renforcement des maraudes,
- Elargissement des horaires des accueils de jour,
- Adaptation des capacités d'hébergement via la mobilisation de places d'hôtel.

**Pour anticiper cette période hivernale**, le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation qui régule les demandes et oriente sous l'égide de l'Etat vers le dispositif d'hébergement) a tenu sur chacune de ses 5 antennes (Auray, Lorient, Ploërmel, Pontivy et Vannes) **des réunions de coordination** associant l'ensemble des acteurs de la veille sociale : collectivités locales, maraudes, accueils de jour, associations pour garantir des réponses adaptées.

**Un important travail de prévention** est également mené afin de traiter en amont les situations susceptibles de se dégrader pour limiter les prises en charge dans l'urgence.

Enfin, une **vigilance toute particulière** est apportée à la situation de ménages avec des enfants qui seraient sans hébergement.

## Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex